



SECRETARIAT GENERAL

SERVICE SYNTHESE, STRATEGIE ET PERFORMANCE

SOUS-DIRECTION DE LA SYNTHESE RESSOURCES HUMAINES

BUREAU DES RESSOURCES TRANSVERSALES

Paris, le 25 OCT. 2011

201100602860



Note

à

002033

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes
Madame la sous-directrice des ressources humaines et des relations
sociales de l'administration pénitentiaire
Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations
sociales de la protection judiciaire de la jeunesse
Madame le chef de département des ressources humaines du service
de l'administration centrale du secrétariat général
Madame le chef du département des ressources humaines et de la
logistique de la grande chancellerie de la légion d'honneur

Objet : Prorogation des délais de dépôt des demandes de mutation suite à la mise en œuvre des plateformes inter-directionnelles

Dans le cadre de la mise en œuvre des plateformes inter-directionnelles, certaines organisations syndicales ont souhaité que les délais prévus pour se porter candidat à une mobilité puissent être soit prorogés, soit rouverts.

Afin de tenir compte des conditions dans lesquelles les personnels sont appelés à rejoindre les futures plateformes, des postes à pourvoir dans ces nouvelles structures et des enjeux liés à leur mise en place, il a été décidé de donner une suite favorable à cette demande.

S'agissant des attachés, la circulaire en date du 24 octobre 2011 relative aux mutations fixe la date limite de dépôt des candidatures au 23 novembre 2011 : il ne devrait donc pas y avoir de difficulté pour ce corps et il n'y a pas lieu de proroger ce délai.

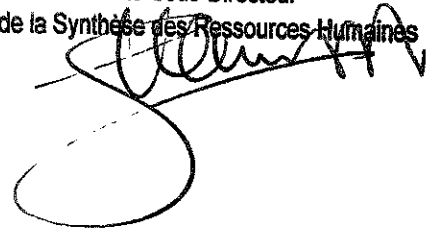
S'agissant des secrétaires administratifs, les agents peuvent formuler des vœux de mobilité jusqu'au 28 octobre 2011. Le délai restant étant limité, la date de dépôt des candidatures est repoussée au 10 novembre 2011 (la CAP étant fixée aux 15 et 16 décembre prochains, il n'est pas possible de dépasser cette date).

S'agissant des adjoints techniques, la date limite de dépôt des candidatures, initialement fixée au 7 octobre 2011, est repoussée au 18 novembre 2011.

Enfin, s'agissant de la CAP des adjoints administratifs, la date limite de dépôt des candidatures, initialement fixée au 24 octobre 2011, est repoussée au 25 novembre 2011.

Le cas échéant, des additifs aux circulaires de mutation des différents corps concernés seront diffusés, dans les meilleurs délais, afin d'assurer la publication des fiches de postes offerts au sein des plates-formes.

Le Sous-Directeur
de la Synthèse des Ressources Humaines



Eric GIRARD-REYDET